



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 36820

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des programmes d'histoire et de géographie au collège. Selon une étude dévoilée fin juin 2013 par le ministère de l'éducation nationale, les collégiens ont de plus en plus de lacunes dans cette matière. Ce test a été réalisé auprès de 5 000 élèves de troisième, la première fois en 2006, la seconde en 2012. Or, en six ans, la situation s'est considérablement dégradée : « La part des élèves dans le groupe de faible niveau passe de 15 % en 2006 à 21 % en 2012, constate l'étude. Sur la même période, la proportion d'élèves dans le groupe de niveau le plus élevé diminue fortement, passant de 10 % à 6 % ». Selon de nombreux témoignages d'historiens et d'enseignants, les élèves ont notamment des difficultés pour maîtriser les repères chronologiques nécessaires à l'acquisition d'un bagage historique solide. En conséquence, face à ce constat d'échec, elle lui demande quelles sont ses intentions pour améliorer le niveau des élèves.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche accorde une place particulière à l'enseignement de l'histoire-géographie, discipline qui favorise la compréhension du monde contemporain et prépare les élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens. Le dispositif d'évaluation CEDRE a permis une étude inédite de l'évolution des acquis des élèves en fin de collège en histoire-géographie et éducation civique entre 2006 et 2012. En six ans, les performances des élèves de fin de collège en histoire-géographie et éducation civique se dégradent sensiblement, avec une baisse de 11 points du score moyen des élèves. Par ailleurs, la part des élèves dans les groupes de faible niveau augmente : elle passe de 15 % en 2006 à 21 % en 2012. Améliorer les résultats des élèves et renforcer l'équité de notre système éducatif sont les objectifs premiers de la refondation de l'école de la République. Afin de répondre à une demande très forte des enseignants et de faire correspondre les programmes avec le temps réel dont dispose les professeurs avec leurs classes, des aménagements des programmes d'histoire-géographie-éducation-civique en classe de troisième ont été mis en oeuvre dès la rentrée 2013, après présentation au Conseil supérieur de l'éducation du 19 septembre 2013. Ces aménagements permettent une meilleure appropriation des programmes par les enseignants afin de faciliter leur mise en oeuvre et de mieux préparer les élèves à l'examen. Par ailleurs, le Conseil supérieur des programmes, institué par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 afin d'émettre en toute indépendance des avis et formuler des propositions sur le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des programmes scolaires, en veillant à leur cohérence et à leur articulation en cycles, a été chargé en décembre 2013 de proposer de nouveaux programmes pour l'école élémentaire et le collège. Ces nouveaux programmes devront être plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements. Le nouveau socle entrera en vigueur avec les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège à la rentrée 2016.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36820

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9407

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10859